

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil pour une séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11. Nombre de présents : 07.
Nombre d'excusés : 02. Nombre de procurations : 02.
Nombre d'absents : NEANT Nombre de votants : 09.
Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage de la convocation : 31/03/2023

Etaient présents : DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean, GAIKOWSKI Yolande, MEUNIER Xavier, PEYVERGES Christine, SERRES Muriel, TRAVERT Valérie.

Procuration : CLERC Benjamin à PEYVERGES Christine et LAMBERT François à TRAVERT Valérie.

Quorum : 07 présents.

Absent(s) excusé(s) : CALVET Sébastien et PASINI Philippe.

Secrétaire de Séance : GAIKOWSKI Yolande

Président de Séance : DUFOUR Guy-Noël.

Compte tenu de l'ordre du jour, présence de LEROY Christel, Secrétaire de Mairie.

1. Approbation du procès-verbal du 16 mars 2023 (joints à la convocation).

Aucune remarque n'étant faite, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal va être diffusé aux habitants.

2. Délibération pour la participation de la commune au voyage scolaire de l'école de Blaziert.

Les 2 écoles du RPI (Blaziert, Castelnau sur l'Auvignon et Marsolan) organisent un voyage scolaire les 24/25/26 mai 2023 à Vayrac dans le Lot dans le cadre de leur projet pédagogique de l'année.

- Les institutrices sollicitent les trois communes pour une participation d'un montant de 50€ par enfant vivant sur la commune.
- Toute aide supplémentaire octroyée servira à réduire la part restante à charge des parents

(prévu actuellement à 65€ / enfant).

- Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, propose d'octroyer une subvention globale de 200 € pour ce voyage.

Aucune remarque n'étant faite, cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

3. Communication de l'état récapitulatif des indemnités 2022 versées aux élus.

MAIRIE DE BLAZIERT

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES 2022 VERSEES AUX ELUS

	BRUT
Guy-Noël DUFOUR Année complète	4 701,46 €
Muriel THORE A partir du 09/06/2022	2 673,53 €
Yolande GAIKOWSKI Année complète	2 350,74 €
François LAMBERT Jusqu'au 02/05/2022	1 565,87 €
Xavier MEUNIER A partir du 09/06/2022	1 336,77 €
Valérie TRAVERT Jusqu'au 09/06/2022	1 020,39 €

Pour rappel :

En début de mandature, Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, avait décidé d'avoir la même indemnité que ses 2 adjoints, soit 1/3 de son indemnité normale. Il avait bien été stipulé que cette décision pourrait être revue à tout moment de la mandature.

Lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, il avait été décidé à la demande de celle-ci, de partager la fonction de la 2^e Adjointe Yolande Gaikowski avec une conseillère recevant une délégation, Valérie Travert. De ce fait, la 2^e adjointe ne recevait désormais que 50 % de l'indemnité d'adjoint. Ce partage avait été prolongé lors du changement de fonction de délégation entre Valérie Travert et Xavier Meunier, lors du Conseil Municipal du 9 juin 2022.

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, souhaite appliquer un ajustement des indemnités d'élus à partir d'Avril 2023, soit :

- Remettre à 100 % l'indemnité de la deuxième adjointe sans modifier l'indemnité liée à la délégation,
- Passer à 2/3 de l'indemnité du maire pour lui-même.

Ces variations représentent une dépense de fonctionnement supplémentaire pour 2023 d'environ 5 600 €.

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, demande au Conseil de prendre acte des indemnités versées aux élus en 2022 et des nouvelles valeurs pour la 2^e Adjointe et lui-même.

4. Vote des taux communaux 2023 (taxe foncière sur le bâti et non-bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Entre 2022 et 2023, les bases utilisées pour les taxes foncières sur le bâti et non bâti ainsi que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ont augmenté de 7,1 %.

En 2022, le Conseil Municipal avait voté une augmentation du taux sur le foncier bâti de 52,67 % à 58,67 %.

Une légère augmentation de la taxe sur les ordures ménagères sera visible sur les impôts 2023, ainsi qu'une légère augmentation du taux de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Dans ce contexte, Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, propose de ne pas modifier les taux communaux en 2023, à savoir :

Taxe foncière sur le bâti	58,67 %
Taxe foncière sur le non-bâti	92,09 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,64 %

Le Conseil est appelé à délibérer.

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

Remarque faite par un des Conseillers :

Il est impératif de bien vérifier le document pré-rempli par les impôts sur le site impots.gouv.fr sous « gérer mes biens immobiliers » et apporter des rectifications si nécessaire.

5. Vote du Budget Primitif 2023.

Le budget primitif doit en principe être équilibré :

Dépenses = Recettes.

Mais à la fin de l'exercice, les dépenses réalisées doivent être inférieures aux recettes.

Dépenses réalisées – Recettes réalisées = Capacité d'autofinancement brute. Celle-ci était de 31 402,32 € en 2022.

- . Au niveau des dépenses de fonctionnement, chaque ligne budgétaire tient compte
 - du budget prévu en 2022,
 - du réalisé fin 2022,
 - de certaines variations sûres et probables telles que l'augmentation des énergies (impact des radiateurs électriques de l'école suite à la mise hors-service de la chaudière à gaz), l'ajustement des indemnités des élus (Point 3), le paiement en 2023 d'une grosse partie des travaux sur les chemins ruraux réalisés en 2022.

. Au niveau des recettes de fonctionnement, il a été tenu compte des entrées attendues au niveau des impôts locaux et des dotations.

. Compte tenu de l'excédent total à fin 2022 de 38 965,35 €, Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, propose de voter ce Budget Primitif de fonctionnement en Sur-Equilibre de 30 000 € afin de ne pas devoir gonfler anormalement certaines prévisions de dépenses.

Cette pratique a été validée avec le Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP, Monsieur Guidon et est devenue possible grâce au nouveau référentiel comptable M57.

. Au niveau des dépenses d'investissement, il a été pris en compte :

- un total d'environ 43 000 Euros correspondant au remboursement de l'emprunt de 30 000 € et des annuités des emprunts en cours.
- L'inscription d'une ligne de Trésorerie pour équilibrer le budget investissement de 56 328,12 €.
- Diverses prestations réalisées en 2022 à payer en 2023
- Le paiement des travaux réalisés en 2022.
- Le paiement des travaux prévus en 2023.
- Le changement des panneaux de lieux-dits.

. Au niveau des recettes d'investissement :

- Intégration des RAR (restes à réaliser) 2022 correspondants aux subventions publiques non versées en 2022.
- Les aides de la Fondation du Patrimoine et collecte pour les vitraux.
- Les subventions sur les dossiers 2022/2023.
- L'intégration de l'excédent reporté de 2022.

Le détail des comptes a été présenté au Conseil par la Secrétaire de Mairie.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses	159 649,35 €
- Recettes	189 649,35 €
- Sur-Equilibre	30 000,00 €

Section d'Investissement :

- Dépenses	205 852,97 €
- Recettes	205 852,97 €

Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
2	Resultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 38 961,35	(D001) 0,00	(R001) 123 122,59
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	1 950,47	(R1068) 0,00
2	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	0,00	38 961,35	1 950,47	147 956,97
	<i>Déficit / excédent</i>		38 961,35		146 006,50
2	Propositions 2023 (Hors 020 - 022) (d)	159 649,35	150 688,00	203 902,50	57 896,00
0	<i>Déficit / excédent</i>	8 961,35		146 006,50	
2	Total 2022 + propositions 2023 (e = c + d)	159 649,35	189 649,35	205 852,97	205 852,97
2	<i>Déficit / excédent</i>		30 000,00		
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
0	<i>Déficit / excédent</i>				
2	Total du budget (h = e + f + g)	159 649,35	189 649,35	205 852,97	205 852,97
3	<i>Déficit / excédent</i>		30 000,00		
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

Le Conseil est appelé à délibérer sur ce Budget Prévisionnel 2023 dont la partie Fonctionnement est en sur-équilibre de 30 000 €.

Cette Délibération est votée à raison de 8 voix « Pour » et 1 Abstention.

6. Questions Diverses et Tour de Table des Conseillers

Il est constaté que les Toilettes Publiques ne sont pas suffisamment nettoyées et les poubelles pas correctement vidées. Monsieur Le Maire a pris note de ce problème et contactera le prestataire.

Séance levée à 21 h 45.

La Secrétaire de Séance
Yolande GAIKOWSKI



Le Président de Séance

Guy-Noël DUFOUR

